

Rapport d'activité du Secrétariat du parlement et du Service parlementaire de révision

Autor(en): **Wissmann**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(1999)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-544922>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1. Rapport d'activité du Secrétariat du parlement et du Service parlementaire de révision

1.1 Secrétariat du parlement

1.1.1 Les priorités de l'exercice

Six dossiers prioritaires sont à mettre en avant: Les collaboratrices et collaborateurs ont tous été fortement sollicités par le dossier NOG 2000. Cette activité intense est due au fait que des décisions centrales à ce sujet sont en préparation au Grand Conseil en l'an 2000 et qu'il reste encore à clarifier un certain nombre de points. Pour la première fois depuis longtemps, des commissions spéciales ont été instituées en 1999 et chargées de l'examen préliminaire d'initiatives parlementaires. L'encadrement de ces deux commissions a valu au Secrétariat du parlement l'un de ses dossiers prioritaires. La réflexion en cours sur la préparation des élections de juges et son amélioration possible se reflète dans l'activité accrue consacrée à ce dossier. La préparation et le suivi des pétitions et requêtes à l'intention des trois commissions de surveillance est une tâche à la fois complexe et astreignante. L'adoption unanime de la loi sur le Contrôle des finances au Grand Conseil a mis un point final au processus de clarification de la situation voulu par le Secrétariat du parlement dans un domaine important de ses activités. Sous l'aspect technique, le contrôle des finances ne sera plus dans ses attributions centrales. L'organe qui sera chargé de ce contrôle pour le compte du Grand Conseil est le Contrôle des finances, qui sera détaché du Secrétariat du parlement et qui accède ainsi à un statut autonome. Dans sa fonction de direction du projet pour les usagers, le Secrétariat du parlement a défendu les intérêts du Grand Conseil dans la réalisation du système d'information GRIS. Le projet passant de la phase de réalisation à celle de mise en application, l'Office d'information devient responsable de la gestion de GRIS.

1.1.2 Secrétariat des commissions

1.1.2.1 Commission de gestion (CG)

En 1999 comme les années précédentes, la CG a déployé une activité intense qui demandait à être accompagnée. Il convient de mentionner en particulier l'inspection des douze unités pilotes NOG au printemps et le rapport présenté au Grand Conseil à ce sujet. En mai, la commission s'est consacrée à l'examen préliminaire du rapport de gestion 1998 et aux journées d'inspection dans les unités de l'administration centrale, suivies du rapport rédigé à l'intention du Grand Conseil.

La commission a préparé en tout 31 affaires de Direction et mené deux contrôles des résultats d'affaires de ce type. Pour éviter la création de commissions spéciales, la CG a consenti à l'examen préliminaire de quatre affaires à titre extraordinaire.

Le contrôle de l'administration décentralisée et de l'administration médiante entrepris en 1996 s'est poursuivi: cette fois, ce fut au tour des districts d'Oberhasli et de Frutigen d'être inspectés.

Les affaires qui reviennent tous les ans telles que le plan informatique, le rapport de gestion et des comptes de la BEDA et la surveillance dans le domaine de la sûreté de l'Etat ont absorbé la commission tout l'exercice durant. La CG et son secrétariat ont de plus examiné en détail la problématique du subventionnement dans l'agriculture, la protection des données, la conservation des empreintes ADN à l'Institut de médecine légale (IML), la stratégie informatique cantonale, la réorganisation du portefeuille d'assurances du canton, la problématique du passage au nouveau millé-

naire en informatique, la poursuite du développement de l'Université de Berne et le financement de la formation.

La commission a tenu en tout 14 séances plénières d'une journée et 11 d'une demi-journée. De plus, les sections se sont réunies en un total de 100 séances, sans compter d'innombrables séances de courte durée. Dans chaque cas, le secrétariat a fourni son soutien technique et administratif.

Les divers travaux liés au projet NOG 2000 ont placé le secrétariat devant un défi de taille. La CG avait notamment besoin de conseils spécialisés, il a fallu réunir et transmettre la littérature la plus récente sur le sujet et assurer l'examen préliminaire du 3^e rapport inter-médiaire.

Comme les années précédentes, le Secrétariat du parlement a proposé à des étudiants en sciences politiques de l'Université de Berne un stage de six mois au secrétariat de la CG. Ces stages à la CG sont une expérience positive à plus d'un titre.

1.1.2.2 Commission des finances (CFin)

Bien qu'il y ait eu une séance plénière de plus que l'année précédente, le secrétariat de la CFin a connu une année plutôt calme. L'examen préliminaire du compte d'Etat 1998, du budget 2000 et du plan financier 2001-2003 n'a pas valu au secrétariat d'activités particulières. Pour une fois, l'une des affaires a touché le Secrétariat du parlement et plus particulièrement le secrétariat de la CFin à titre pour ainsi dire personnel, à savoir la loi sur le Contrôle des finances. La Commission des finances a préavisé et le Grand Conseil a adopté à la session de novembre cette nouvelle loi qui prévoit notamment la suppression du Service parlementaire de révision. Le secrétariat de la CFin sera appelé à collaborer avec le nouveau Contrôle des finances dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

1.1.2.3 Organe de suivi NOG 2000

L'organe de suivi NOG 2000, qui compte douze membres de la CG, de la CFin et des groupes parlementaires qui ne sont pas représentés dans les commissions, est l'interlocuteur de la direction générale du projet NOG 2000. C'est à ce titre qu'il a rencontré la direction générale du projet cinq fois au cours de l'année écoulée pour traiter les affaires courantes.

1.1.2.4 Commission de justice (CJus)

La CJus et son secrétariat ont eu à préparer plusieurs élections en 1999. Il a fallu notamment préparer la succession d'un juge d'appel, d'un juge du Tribunal administratif, d'une juge d'instruction et d'une juge spécialisée pour le Tribunal des mineurs d'Emmental-Haute-Argovie. De plus, deux nouveaux postes de juge ont été créés à la Cour des assurances sociales du Tribunal administratif. Le renouvellement général des services cantonal et régionaux de juges d'instruction a demandé un volumineux travail de préparation. L'élection de juges, et en particulier la préparation de cette procédure, a fait l'objet de discussions répétées. C'est pourquoi la CJus a mené une enquête à ce sujet au niveau national, notamment sous l'aspect de l'évaluation des juges en fonction. Le résultat sera présenté en août de cette année.

La CJus a discuté les rapports de gestion des autorités judiciaires suprêmes et du Parquet général et s'est rendue auprès de ces instances en inspection. Elle a rendu compte de ses observations dans un rapport au Grand Conseil. Elle ne s'est en revanche pas rendue auprès des autorités de justice indépendantes de l'administration dont elle assure la surveillance.

Le groupe de travail chargé de la surveillance des tribunaux de première instance et de la gestion autonome des tribunaux a mené une réflexion sur la manière la plus utile d'assurer la surveillance des autorités de justice indépendantes de l'administration, et la CJus a donné son avis sur le rapport présenté par ce groupe.

En 1998, le taux d'occupation du secrétariat de la CJus a été ramené de 80 à 50 pour cent. Les procès-verbaux des séances et des inspections sont donnés en mandat à l'extérieur et le secrétariat de l'office apporte son soutien logistique, ce qui a permis de remplir comme il se doit les tâches de l'année écoulée.

1.1.2.5 *Autres commissions*

Le Secrétariat du parlement s'est chargé dans l'année écoulée de l'encadrement de deux commissions chargées de préavis des initiatives parlementaires (voir ch. 1.1.4).

1.1.3 **Conseil, assistance, information et documentation**

1.1.3.1 *Conseil et assistance*

Conseil juridique, conseil

Le Secrétariat du parlement s'est acquitté dans l'année écoulée de 30 mandats de consultation qui lui avaient été confiés par les membres du Grand Conseil ou les organes du parlement.

Droit parlementaire

Le Bureau du Grand Conseil a décidé le 18 novembre d'entreprendre une révision de la législation sur le Grand Conseil. L'essentiel des travaux se situera dans les années 2000 et 2001.

Messages au peuple

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de votation en matière cantonale. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, on constate une diminution notable du nombre de scrutins. A la fin de l'année écoulée cependant, la préparation du message concernant la loi sur les impôts 2001, avec le projet principal et un projet alternatif, a été entreprise selon la nouvelle formule (voir rapport de gestion 1998).

Réponses aux interventions

Le Secrétariat du parlement a préparé à l'intention du Bureau du Grand Conseil six réponses écrites (1998: 6) et une intervention concernant directement les activités du parlement lui-même (1998: 0): motion 196/98 VLL (Albrecht) «Grand Conseil: remplacer les sessions par des séances journalières»; motion 227/98 Hayoz-Wolf «Faut-il supprimer l'heure des questions?»; motion 093/99 Müller, Zäziwil, «Supprimer l'heure des questions»; motion 028/99 Kaufmann, Berne, «Création d'une commission pour la Nouvelle Gestion publique»; interpellation 069/99 Hurni-Wilhelm «Devoir de présence des membres du Grand Conseil»; interpellation 109/99 Käser, Meienried, «Groupe parlementaire de l'énergie»; motion 200/99 Bureau du GC (Neuenschwander) «Renforcement du rôle du Grand Conseil dans le domaine des relations extérieures».

GRIS

Le projet GRIS a pu être mené à terme dans les temps, avant la fin de l'année, sauf le site Internet du Grand Conseil. Le site Internet est accessible depuis la mi-janvier 2000. A la fin de l'exercice, il a

été possible de recruter le personnel chargé de gérer l'application GRIS à compter de février 2000. GRIS est une application Internet du canton de Berne qui n'a rien à envier aux applications des autres cantons. Ces prochaines années, un marketing ciblé et l'optimisation des données et documents mis à disposition permettront d'accroître la commodité de GRIS pour les parlementaires.

1.1.3.2 *Information et documentation*

La demande d'informations et de documentation a poursuivi au cours de l'exercice sa pente ascendante. 623 mandats ont été remplis (+16%), dont 334 déposés durant les sessions (54%). 70 pour cent des mandats ont été donnés par des députées et députés, 23 pour cent émanant de tiers (secrétaires des partis, autres cantons, médias, anciens parlementaires, etc.) et 7 pour cent de l'administration. Par rapport à l'année précédente, le nombre des mandats émanant des membres du Grand conseil a augmenté de 24 pour cent. Le Secrétariat du parlement a formé et engagé de jeunes stagiaires en formation commerciale en 1999. La collaboration a donné satisfaction de part et d'autre.

1.1.3.3 *Organisation de manifestations et enquêtes*

Trois nouveaux groupes se sont joints aux groupes parlementaires indépendants déjà en place (Culture, Santé et prévoyance sociale, Sport, Europe): Energie, Agenda 21 et Modèle tessinois. Le Secrétariat du parlement apporte son soutien administratif aux nombreuses manifestations de ces groupes.

En août et octobre, le Secrétariat du parlement a organisé en étroite collaboration avec la Direction des finances et l'organe de suivi NOG 2000 trois cours de perfectionnement sur le thème de NOG 2000.

1.1.4 **Initiatives parlementaires**

Une initiative parlementaire est le moyen permettant à un député ou une députée, à un groupe parlementaire ou à une commission de déposer un projet d'acte législatif ou d'arrêté du Grand Conseil rédigé de toutes pièces. Au début de l'exercice, le Grand Conseil a pris la décision de confier deux initiatives parlementaires à une commission pour un examen préliminaire. Il s'agit de l'initiative parlementaire IP 220/98 PRD (Portmann) concernant la suppression du décompte individuel des frais de chauffage et de l'initiative parlementaire IP 243/98 Bolli Jost pour l'introduction d'un «Frein au déficit». Le Secrétariat du parlement a assuré le secrétariat des deux commissions. Ces dernières ont présenté à la fin de l'année leurs conclusions intermédiaires.

1.2 **Service parlementaire de révision**

Après les changements intervenus à la tête du Service parlementaire de révision, l'année 1999 a été la deuxième dans laquelle la même personne a assumé entièrement la fonction de réviseur du Grand Conseil. Les activités du Service parlementaire de révision se sont concentrées essentiellement sur l'appréciation des chiffres du compte d'Etat 1998 et du budget 2000.

Dans une période de difficultés financières, il est indispensable que la surveillance financière fonctionne sans anicroche et que les dispositions légales régissant ce domaine soient observées. Au cours de l'exercice, le Service parlementaire de révision s'est acquitté du mandat que lui avait assigné la Commission des finances en complément à ses tâches principales en rapport avec les dossiers en

suspens à l'Intendance des impôts. Il a présenté ses conclusions dans un rapport. De plus, il a rempli un autre mandat de la Commission des finances en rapport avec la gestion du portefeuille d'assurances. L'équipe d'experts comptables du Service parlementaire de révision a été chargée de la révision de plusieurs services sélectionnés. Le réviseur du Grand Conseil a quant à lui fait la révision complète des activités du Contrôle des finances, et ses conclusions ont été dans l'ensemble positives. De plus, il a confirmé à la Commission des finances, sans restrictions, la régularité de la comptabilité de ces dernières années.

Le projet de loi sur le Contrôle des finances a été traité et adopté au Grand Conseil en une seule lecture. La conséquence en est que le

Service parlementaire de révision n'aura plus de raison d'exister. Il est prévu que la Commission des finances soit informée directement par le Contrôle des finances sur les résultats déterminants des travaux de contrôle et qu'une convention de prestations lui garantisse l'accès à d'autres services du Contrôle des finances. Il appartiendra dorénavant à un organe de révision externe d'apprécier la qualité du travail du Contrôle des finances et de sa comptabilité.

Berne, le 10 janvier 2000

Le secrétaire du parlement: *Wissmann*

